12782 - Renouveler ses ablutions au moment de se coucher

question

Si je maintiens mes ablutions faites pour la prière d'al-Isha, puis-je m'en contenter ou faut-il procéder à d'autres ablutions avant d'aller me coucher ,compte tenu du hadith du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) qui concerne particulièrement les ablutions à faire par le musulman avant d'aller se coucher ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Procéder à des ablutions avant de se coucher fait partie des recommandations que l'on doit appliquer. Il a été rapporté à ce sujet un hadith dans lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)a dit : quand tu veux te coucher, procède à des ablutions comme tu le fais pour la prière (rapporté par al-Boukhari, 247 et par Mouslim, 2710).

Ibn Hadjar a dit : « ce hadith semble recommander le renouvellement des ablutions à toute personne voulant aller se coucher, même si elle était rituellement propre. Il est aussi possible qu'il ne concerne que celui qui a contracté une souillure.

An-Nawawi a dit : « Si l'on a déjà fait les ablutions, on peut s'en contenter puisqu'il s'agit de permettre à l'intéressé de s'endormir propre par crainte de mourir au cours de la nuit (dans l'état contraire) mais aussi pour que les rêves faits soient conformes à la réalité et qu'on soit à l'abri des manipulations et des intimidations sataniques pendant le sommeil.